

	PORT DE CARENTAN COMPTE RENDU de l'AUPPC et Commentaires DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE DU 04 DECEMBRE 2020 (10h00-12h30)		
	Date rédaction : 07/12/20	Rédacteur : HERMAN Patrick / Auppc.	Date réunion : 04/12/2020
Nom et Prénom	Organisme	Présents	Excusés
MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE			
M. Jean Claude Colombel	Président de Communauté de communes de la Baie du Cotentin		
Représentants du concessionnaire			
M. Jean Claude Colombel	Titulaire	X	
M. Xavier Grawitz	Suppléant	X	
Représentants de la Chambre de Commerce et l' Industrie			
M. Eric Varin	Titulaire		X
M. Dominique Louzeau	Suppléant		
Représentants du personnel / service du port			
M. Dominique Charlot	Titulaire	X	
M. Olivier Horel	Suppléant		
Représentants des Plaisanciers désignés par le CLUPP			
M. Bruno Fiant	Titulaire	X	
M. Jean-Roland Riviere	Titulaire		X
M. Eric Durosier	Titulaire	X	
M. Patrick Herman / AUPPC	Suppléant	X	
M. Gerard Castelain	Suppléant		
M. Michel Lopez / AUPPC	Suppléant	X	
Représentants des Services Nautiques et Associations Touristiques et Sportives			
M. Dominique Guarnerie / Top Nautique	Titulaire	X	
M. Nicolas Durassoff / Top Nautique	Suppléant		
Mme Nathalie Hersant / Dreknor	Titulaire	X	
M. Michel Marie / Flipper II	Suppléant		
M. Michel Fourmentin / Club Croiseurs Côtiers	Titulaire		X
M. Nicolas Ravaux / Club Croiseurs Côtiers	Suppléant		
Autres participants			
M. Alexandre Tchernoff / CCBDC	Service finance	X	
Mme Valérie Noir / CCBDC	Secrétaire de séance	X	
Avis consultatif : X Représentants ayant « voix délibératives »			

Le Conseil portuaire du port de Carentan s'est réuni le 04 décembre 2020 à la salle de la mairie de St hilaire petitville, sous la présidence de **Jean Claude Colombel**, nouveau président de la Communauté de Communes de la baie du Cotentin, et de **Xavier Grawitz**, 5ème vice-président délégué en charge du port.

Le quorum a été atteint (2/3 des membres du conseil : Art.R5314-23 du code des transports), la séance s'est ouverte à 10h.

Les commentaires de Patrick Herman sont intercalés en bleu dans le texte.

Suite aux dernières élections municipales du 15 mars dernier, **Jean Claude Colombel**, conseiller municipal de la commune nouvelle de Carentan les marais a été élu à la présidence de la *Communauté de Communes de la baie du Cotentin*, succédant à **Jean Pierre Lhonneur**.

Jean Claude Colombel, président du conseil portuaire, a tenu à participer, en jurant son attachement au respect de la démocratie et en exprimant sa confiance à **Xavier Grawitz**, 5^{ème} vice-président délégué en charge du port .

Jean Claude Colombel souhaite la bienvenue aux participants et aborde immédiatement la future gestion 2021 du port de Carentan après le 31 décembre 2020, date de la fin de la concession, en faisant taire les rumeurs sur une possible reprise de la gestion du port par la SPL départementale.

La CCBDC sera donc en charge de cette gestion. Il procède ensuite à la lecture du nouvel arrêté constitutif N°2020-333 du 22 octobre 2020 sur la composition des représentants au conseil portuaire, permettant ainsi à chacun de se présenter *masqué*. Covid-19 oblige. *(La modification de cet arrêté aurait dû être déposée à la fin décembre 2019 après le départ de M. François Raoult, 2^{ème} suppléant des plaisanciers).*

On notera quelques changements au sein de ce conseil portuaire à savoir le retour de la CCI représentée par **Eric Varin et Dominique Loizeau** qui ne souhaitaient pas y participer et l'entrée de l'association touristique « Dreknor » avec **Nathalie Hersant** titulaire et son suppléant **Michel Marie**, capitaine du bateau « FLIPPER II » *(ce qui diminue d'autant la voix des plaisanciers, qui pourtant assurent la quasi-totalité des ressources du port).*

Jean Claude Colombel passe la parole à **Xavier Grawitz** qui aborde l'ordre du jour.

- Tarifs 2021 du port de plaisance de Carentan les Marais.
- Situation des impayés.
- Modalités de paiement.
- Budget prévisionnel 2021.
- Questions diverses *(sous réserve de l'application de l'article R5314-23 du code des transports, qui ne dit rien à ce sujet).*

Eric Durosier précise que ce qui fait l'attrait du port de Carentan c'est que les bateaux y sont à l'abri mais aussi ses tarifs .

Patrick Herman rappelle que selon l'Article R 5314-22 du code des transports, cet ordre du jour ne remplit pas totalement les sujets à aborder par ce conseil. Il a obligation de parler des sujets suivants :

- La délimitation administrative du port, et ces modifications.
(La promesse d'une remise à jour du conseil portuaire du 6 janvier 2020 est « passée à la trappe).
- Le Budget prévisionnel 2021, les décisions de fonds de concours du concessionnaire.
- Les tarifs et conditions d'usage des outillages, les droits de port.
- Les avenants aux concessions et concessions nouvelles.
- Les projets d'opérations de travaux neufs.
- Les sous-traités d'exploitation.
- Les règlements particuliers de police et les dispositions permanentes relatives à la police des surfaces encloses prévues à l'article R.341-5 du présent code
- Questions diverses.

Une simple application de ces obligations permettrait d'éviter des envois intempestifs de lettres recommandées, et des demandes d'intervention auprès du préfet afin que la loi soit respectée. *(Ceci engendrerait un meilleur climat lors de la tenue de ces assemblées).*

1 - Présentation des tarifs du port pour 2021.

Jean Claude Colombel et **Xavier Grawitz** précisent que le budget annexe du port doit être conforme aux dispositions de l'art. L2224-1 du CGCT, un service public industriel et commercial (SPIC) doit être équilibré en dépenses et recettes, pour justifier une augmentation de 5% des tarifs 2021. Une augmentation bien en deçà de celle de 80% qu'ils avaient envisagée, *(Oui 80% !)*

Cette hausse de 5% des tarifs améliorerait la situation comptable du port de 11500 €.

Patrick Herman précise que l'inflation est de 0,4% en novembre et que la SPL départementale a prévenu qu'elle n'augmentera pas les tarifs pour 2021. Elle a pourtant en charge 3200 anneaux, les ports de Granville, Portbail, Barneville-Carteret (*339 places supplémentaires en construction*), Barfleur, St Vaast la hougue. A Carentan, le port se vide depuis plusieurs années : 40 contrats en moins entre 2018 et 2019 et ça continue en 2020. Pour les usagers, qui eux payent la redevance, le montant devrait être proportionnel au service rendu.

Patrick Herman interroge **Alexandre Tchernoff** sur la question des droits de port ou de la redevance appliqués aux navires commerciaux et patrimoniaux situés le long du quai de l'aire de carénage, *(Belle de Carentan, Flipper II, Dreknor, Péniche LCVF 30-4)*. Payent-ils des droits de port ? *(Pour rassurer Mme Nathalie Hersant : cette demande n'intéresse que le volet financier d'équilibre des comptes. Il ne s'agit pas de remettre en cause l'intérêt patrimonial du Dreknor)*. Pas de réponse...

La redevance applicable à ces navires représenterait pourtant la somme de 11026 €, ce qui correspond *(à peu près)* au 11500€ que rapportera l'augmentation de 5 % du tarif en 2021. Les plaisanciers seraient-ils les seuls à s'acquitter de leur taxe ? L'utilisation des équipements et l'usure des installations sont-elles uniquement à la charge des plaisanciers ? *(En matière tarifaire, le principe d'égalité entre les usagers doit être respecté).*

Jean Claude Colombel demande que l'on avance...

Nathalie Hersant assure du bon accueil du Dreknor lors de ses déplacements dans les autres ports.

Xavier Grawitz annonce la création d'un nouveau tarif *visiteur de longue durée*, période hiver et été. Ces visiteurs-là, au delà de 10 jours et jusqu'à 30 jours bénéficieront d'un meilleur tarif. Au delà de 30 jours, ils bénéficieront d'une AOT mensuelle ou annuelle.

La séance devant se terminer à 12h00, **Jean Claude Colombel** demande que l'on avance à nouveau et appelle les représentants à voter.

L'augmentation de 5% des tarifs 2021 est validé à la majorité des voix :

5 favorables : **Mme Hersant, Mrs Charlot, Fiant, Guarneri, Grawitz,**
2 contre : **Mrs. Durosier et Herman.**

2 - Situation des impayés au port.

Alexandre Tchernoff passe en revue les impayés de 2010 à 2019. Ce qui fait un total de 34760,83€, expliquant toutes les difficultés de résolution de ce problème avec l'administration et Xavier Grawitz annonce des procédures de résiliation à l'encontre de l'ensemble des plaisanciers en dette.

Patrick Herman observe que le *service des finances* remonte jusqu'en 2010 pour réclamer les impayés des plaisanciers. Or c'est aussi pendant cette période qu'une *taxe de séjour forfaitaire* a été prélevée sur les contrats annuels des plaisanciers habitant hors inter-communauté (de 2010 à 2016) Ce prélèvement global et illégal évalué à 32200 € (*calculé sur 200 contrats sur 6 années*) a été opéré. (*Cette taxe a été versée à l'office du tourisme ainsi qu'au département. Additionnel de 10%*).

Jean Claude Colombel intervient en précisant qu'il ne s'agit pas de revenir sur le passé.

Eric Durosier, concerné par cette taxe illicite, reçoit l'assurance des services de la CCBDC pour la recherche de ses factures et l'imprimé de demande de remboursement.

L'ensemble de ces impayés n'est pas soumis aux votes.

3 – Modalités de paiement au port 2021.

Xavier Grawitz énumère les moyens de règlement des factures du port et félicite le *service finance de l'inter-communauté*, du travail réalisé. Un règlement en 4 fois du montant du contrat annuel sera possible. Un calendrier trimestriel est mis en place. Les plaisanciers seront prélevés par trimestre aux dates suivantes : 15 janvier, 15 avril, 15 juillet et 15 octobre.

Les moyens de paiement mis en place : espèces, carte bancaire, chèque, tipi, prélèvement (*mais aussi par virement déjà réalisé en 2020 sur intervention de l'AUPPC*) sont à réaliser près de la trésorerie de Carentan ou du service des finances publiques de St Lô. La mensualisation demandée est toujours à l'étude, mais chacun peut en faire la demande près des *finances publiques*.

L'ensemble de ses modalités est validé à la majorité des voix :

7 favorables : **Mme Hersant, Mrs Charlot, Fiant, Guarneri , Grawitz, Durosier, Herman.**

4 – Budget prévisionnel 2021.

Bruno Fiant et patrick Herman demandent que l'on passe ce sujet. Les comptes rendus d'exécution des budgets précédents et de l'exercice en cours n'étant pas terminés, les observations jugées utiles ne correspondraient à rien.

(*Cependant, à la lecture du document présenté et incomplet, on peut constater dans la rubrique Investissement port 2021, le « copié-collé » investissement port 2019-2020, que rien ne change sauf le remplacement « Automatismes Portes écluses » ligne qui passe successivement de 100.000€ en 2019, 120.000€ en 2020, et 130.000€ en 2021. C'est curieux, cet art de la procrastination!*)

Bruno Fiant préconise de rapprocher le maximum de bateaux vers la « ville » afin de meubler le port.

Patrick Herman pense que cela ne ferait qu'accentuer la désertification sur le reste du bassin.

Éric Durosier demande que l'air de carénage aménagée à cet effet soit utilisée pour les carénages

et fait remarquer à **Mr Fiant** que suite à un mauvais emploi du temps en 2019 sa croisière du mois d'août s'est transformée en séance de peinture.

Le budget prévisionnel n'est pas soumis aux votes.

5– Questions diverses.

Dominique Garneri parle de l'accueil réservé aux navigateurs visiteurs de notre port en précisant que ce sujet mériterait plus d'attention.

Jean Claude Colombel assure que ce sujet a été abordé avec le responsable du port.

Eric Durosier rappelle l'absence de réunion de CLUPP en 2019 et 2020.

Xavier Grawitz répond qu'un retour à sa lettre avec AR lui a été adressé par courrier simple, et lui montre le double en expliquant que cette réunion ne serait pas possible cette année compte tenu des directives gouvernementales et sanitaires en vigueur, et du nombre des inscrits (57). *(75 plaisanciers étaient pourtant inscrits aux élections CLUPP du 14 mai 2016. Le port se vide de ces occupants).*

Jean Claude Colombel promet que les réunions auront lieu avec le temps nécessaire et en nombre.

Éric Durosier aimerait pouvoir y aborder des questions de confort comme l'étude d'un nouveau revêtement du chemin de halage.

Patrick Herman reprend les questions interdites au conseil portuaire du 6 janvier dernier, notamment la numérotation des perches du canal...

Éric Durosier demande pourquoi les plaques offertes et réalisées par l'association AUPPC depuis 3 ans ne sont toujours pas posées pour assurer la numérotation des 58 perches du canal. Xavier Grawitz prend conscience qu'il s'agissait d'un problème de nombre de perches et que celui-ci est maintenant correct. Il assure que les plaques remises au gestionnaire par l'AUPPC seront apposées par les services du port sur les balises passives .

Patrick Herman poursuit sur les questions interdites, sans réponses précises .

- Le ponton E est remplacé par le R démonté. Le différentiel de 25a *en tête* est insuffisant. Cet été les quatre visiteurs originaires de Dives sur mer, en rallye, se sont plaint du manque de courant sur ce ponton. *(Cependant, ils ont bénéficié d'une annuité)*
- Une nouvelle réquisition de l'aire de carénage sera-elle prévue en 2021 pour des besoins ponctuels de la com-com ?
- L'amélioration du ponton extérieur avec l'appel de l'éclusier intégré *(les téléphones portables passant difficilement selon les opérateurs, la VHF reste toujours le moyen officiel utilisé en mer)*. il sera possible d'aborder cette question dans une prochaine réunion.

La séance est levée à 12h 25.

Nous ne pourrions aborder les sujets suivants.

- l'occupation « récurrente » des civeliers au ponton d'attente extérieur à partir de janvier 21.
- L'état des pontons et du bungalow des sanitaires extérieurs.
- Le passeport-escale accepté par les ports voisins mais ne bénéficiant toujours pas à nos usagers-plaisanciers.
- Le projet d'extension de la réserve de Beauguillot jusqu'au balisage tribordde la « passe balisée ».

En conclusion :

La nouvelle gouvernance de la CCBDC a accepté la concession du Port de Carentan. Elle est à nouveau responsable de sa gestion. Quelles-sont ses ambitions cachées ou mal exprimées? J'ai cru entendre parler d'un projet d'école de voile, d'un canal de jonction qui serait dédié aux canoës-kayaks. Mais pour les plaisanciers ? Rien.

Ce conseil portuaire s'est déroulé une fois de plus de manière bâclée sur des budgets d'atterrissage 2019 et 2020 absents et un budget prévisionnel fragmentaire. La composition du conseil portuaire est à modifier. Une nouvelle représentation des plaisanciers doit se faire, car elle est de 30% actuellement et donc nettement sous-représentée. *(Il faut savoir que sans les plaisanciers, le port de Carentan n'existerait pas. Ils assurent à eux seuls la quasi-totalité des recettes).*

Cette année encore, nombre de navires partiront vers d'autres ports, dépeuplant ainsi notre bassin. La réduction de place s'opère, les pontons récents remplacent les vieux. Nous assistons à une politique d'investissement en berne, aucune prévision de grands travaux. Pourtant tout autour du port, les travaux vont bon train (*parking, salle de sport, la fontaine à jets d'eau*). Seule une maintenance est assurée, avec procrastination cependant.

Le chapitre 2021 va probablement s'écrire sur les guides nautiques de la Manche avec cette formule : *Port-Carentan, chronique d'une mort annoncée* ou bien : *Port-Carentan, ce bijou caché... bientôt oublié, ou perdu.*

Texte rédigé par Patrick Herman, élu au CLUPP et président de l'AUPPC.